Déclaration environnementale du SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie sociale et Politique des Grandes Villes

2017
(données 2016)

EMAS

EMAS
Verified environmental management
REG.NO. BE-BXL-000024

Bâtiment WTC II

Fiche d'information

Nom	SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie Sociale et Politique des Grandes Villes
Type	Service Public Fédéral de Programmation
Secteurs d'activités	Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie Sociale et Politique des Grandes Villes
Adresse du siège	WTC II Boulevard du roi Albert II, 30 1000 Bruxelles
Code NACE	84.100
Téléphone	+ 32 2 508 85 85 (NL) – 508 85 86 (FR)
Fax	+ 32 2 508 86 10
Site Internet	www.mi-is.be
Nombre d'employés	185
Nombre d'ETP	128,6
Surface en m²	5.446 m² sur 4 étages (25e-28e)
Infrastructure	bâtiment partagé, locataires
Permis d'environnement	Permis RB 860/04/4-04/761 du 8 octobre 2004, valable 15 ans et modifié par la décision du 11 mars 2005 (réf. 244107)
Personnes de contact	Jean-Marc Dubois et Philippe Frings
E-mail	jean-marc.dubois@mi-is.be philippe.frings@mi-is.be

Table des matières

Que trouver dans cette déclaration environnementale ?

Table des matières 3

Introduction 4
Notre engagement EMAS 4
Qu'est-ce que EMAS ? 5

Le SPP Intégration sociale : sa mission, ses objectifs, ses valeurs 6

Politique environnementale du SPP IS 7

Système de gestion environnementale du SPP IS 8
Domaine d'application 8
Aspects environnementaux 8
Plan d'actions 8

Les aspects environnementaux directs 9
1. La consommation d'électricité 9
2. La consommation de papier 10
3. Les achats « verts » 14
4. Les déchets ..... **Error! Bookmark not defined.**
5. La mobilité 15

Les aspects environnementaux indirects 16
6. Programme Politique des Grandes Villes : empreinte écologique des villes 17
7. Fonds Gaz et Electricité : politique préventive des CPAS en matière d'économies d'énergies 17

Autres indicateurs de base 19

Exigences légales applicables en matière d'environnement 209

Validation 20

Introduction

Notre engagement EMAS

La mise en place d'un système de gestion environnementale fut un long travail.
Elle a débuté en juin 2008 par la déclaration de politique environnementale du comité de direction.
Des dizaines de réunions ont ensuite permis de préciser les objectifs et actions à mener et d'identifier les personnes responsables.
En avril 2009, le déménagement de nos services du boulevard Anspach (tour Philips) vers le boulevard du roi Albert II (tour WTC II) a donné lieu à certaines adaptations du plan EMAS, liées aux réalités du nouveau bâtiment (bureaux paysagers, absence de senseurs électriques, etc.).
Aujourd'hui, le SPP occupe quatre étages d'un immeuble loué par la Régie des Bâtiments à un consortium de propriétaires, ce qui complique parfois l'accès aux données de nos consommations.

Le SPP Intégration sociale a obtenu l'enregistrement EMAS le 30 août 2010.

Depuis lors, la déclaration environnementale a été validée chaque année par un vérificateur externe accrédité.

L'année 2015 a ouvert notre troisième cycle EMAS.
Pour certains objectifs, nous avons déjà enregistré des progrès importants.
Pour d'autres, les avancées sont plus lentes, les objectifs de départ se sont avérés trop ambitieux, les indicateurs mal adaptés.
Chaque année, objectifs, indicateurs et actions font l'objet d'une évaluation approfondie et sont, au besoin, corrigés pour mieux correspondre à la réalité.

Je tiens à remercier ici tous les collaborateurs impliqués dans ce beau projet.
Sa réussite dépend de l'engagement de chacun (employés, chefs de service et membres du comité de direction) en faveur de l'environnement.
A mon niveau, dans mes activités privées et professionnelles, je veux témoigner de cet engagement.

Julien Van Geertsom
Président du SPP Intégration sociale

Qu'est-ce que EMAS ?

EMAS (Eco Management and Audit Scheme) est un système européen de gestion environnementale et d'audit.
Cette approche est accessible à toute société qui veut évaluer et améliorer ses performances environnementales.

Le bon fonctionnement et les améliorations de ce système de management sont contrôlés annuellement par un audit externe.

Cette déclaration est réalisée dans le cadre de l'enregistrement EMAS III 1221/2009 du SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie sociale et Politique des Grandes Villes.

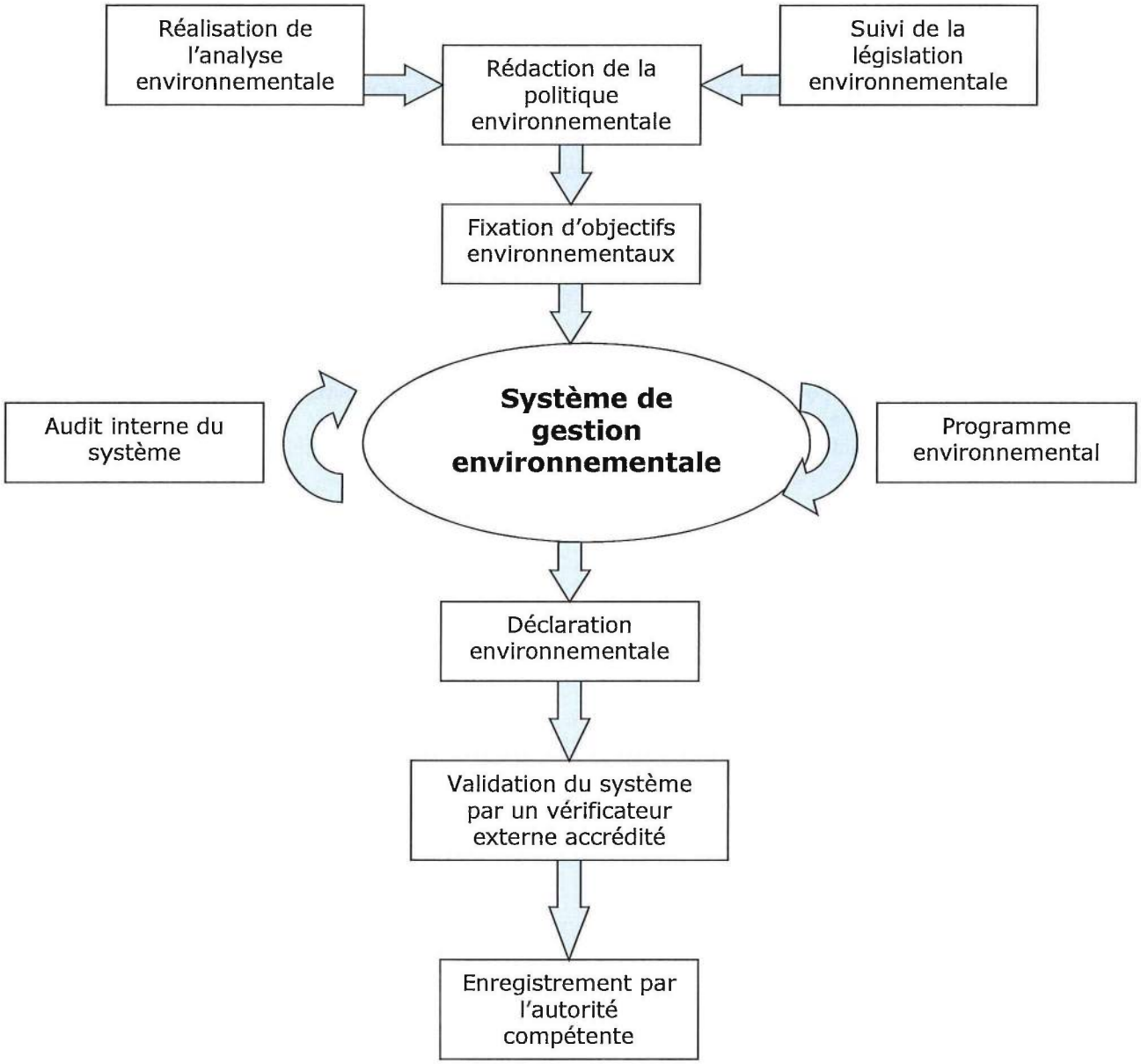

Le SPP Intégration sociale : sa mission, ses objectifs, ses valeurs

Le SPP Intégration sociale a pour mission de préparer, mettre en œuvre, évaluer une politique fédérale inclusive pour l'intégration sociale qui garantisse à chacun les droits sociaux fondamentaux de manière durable.

Il poursuit les objectifs suivants :

- la prévention et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans toutes leurs dimensions
- une politique fédérale transversale des grandes villes pour la cohésion sociale et le développement durable
- l'intégration par l'aide et l'accompagnement sociaux en plaçant l'activation sociale au cœur d'une stratégie d'inclusion active
- un dialogue permanent et sur pied d'égalité avec les autres niveaux de pouvoir (local, régional, européen) et toutes les associations qui représentent nos groupes cibles
- un encouragement et un soutien au développement des compétences de nos partenaires locaux
- l'offre à nos collaborateurs de possibilités de développement et de participation à l'élaboration de la politique du SPP.

Il promeut un certain nombre de valeurs :

- le respect et le développement de chaque individu
- la qualité, l'orientation vers ses clients et le travail sur mesure
- l'égalité des chances et la diversité
- la durabilité
- l'ouverture au changement.

Pour plus d'information, visitez notre site internet : www.mi-is.be

POD | Maatschappelijke Integratie
SPP | Intégration Sociale

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU SPP INTÉGRATION SOCIALE.

Conscient de son devoir d'exemple, vis-à-vis des autres autorités publiques, de ses partenaires et des citoyens, le SPP Intégration Sociale s'est engagé depuis plusieurs années à intégrer le souci de l'environnement dans le cadre de ses activités et de ses missions.

En janvier 2006 déjà, le SPP IS avait signé la Charte environnementale fédérale.
Aujourd'hui, nous souhaitons approfondir cet engagement en instaurant un système de gestion environnementale conforme au règlement EMAS.
Cette démarche s'inscrit parfaitement dans notre démarche d'amélioration continue de la qualité des services offerts à tous nos clients.

Dès lors, notre engagement en faveur de l'environnement consiste à

- minimiser l'impact de nos activités sur l'environnement via
  1. la réduction de la quantité de papier consommée
  2. le recours à une politique d'achats durables (éco-gestion et éco-consommation)
  3. la diminution de la consommation d'électricité
  4. l'encouragement à une mobilité douce dans le cadre des activités professionnelles ;

- limiter l'impact de nos missions sur l'environnement en intégrant la protection de l'environnement dans les textes législatifs et les règlements que nous produisons et dans les aides que nous octroyons à nos partenaires ;

- disposer d'un groupe EMAS réunissant les principaux collaborateurs impliqués dans la démarche EMAS et appelé à porter, s'il en a le temps, des actions de sensibilisation au développement durable en tant que cellule DD (voir PV 24/11/2011)

- adapter le système de gestion environnementale pour qu'il soit et reste conforme aux exigences du règlement EMAS et de la législation environnementale ;

- informer et sensibiliser notre personnel et nos partenaires à l'environnement ;

Pour garantir la transparence de cette politique, nos objectifs et notre programme seront évalués annuellement et communiqués à l'ensemble de notre personnel, de nos partenaires et du public.

Bruxelles, le 23 septembre 2013
Le comité de direction.

Le Président,
Julien VAN GEERTSOM

La Directrice générale,
Anne-Marie VOETS

Le Directeur général,
Alexandre LESIW

Le Directeur,
Pierre-Yves VANDEGEERDE

Système de gestion environnementale du SPP IS

Domaine d'application :

Le SPP Intégration sociale a décidé d'appliquer son système de management environnemental (SME) à l'ensemble de ses activités liées au service du Président et aux services d'encadrement, ainsi qu'aux différentes activités menées dans le cadre de ses missions.
Par le premier type d'activités, on entend les services généraux : HRM, Budget & Logistique, Subsides & marchés publics, Communication, Front Office et Partage des Connaissances, Inspection, Développement d'organisation, ICT et Sécurité & Prévention.
Par le second type d'activités, on entend les services rendus aux CPAS : service juridique, service d'étude, Activation et Fonds Social Européen (FSE), Helpdesk, Sécurité d'information ; et les services thématiques : Politique de lutte contre la pauvreté, Experts du vécu et Politique des Grandes Villes.

Aspects environnementaux :

Le SME (plan EMAS) du SPP comporte deux volets : les aspects directs et les aspects indirects.

Les *aspects directs* concernent les activités sur lesquelles le SPP a la maîtrise : la consommation de papier et d'énergie dans le bâtiment, la politique d'achats et les déplacements du personnel.

Les *aspects indirects* sont liés aux activités qui échappent partiellement à la maîtrise du SPP mais sur lesquelles il a une influence : les programmes d'aide subsidiés par le SPP à l'attention des publics défavorisés, les activités des fournisseurs et des sous-traitants, etc.

Plan d'actions :

Le plan d'actions est réalisé sur un cycle de trois ans.

Il est structuré en objectifs prioritaires, présentés sous forme de fiches, comprenant : la formulation de l'objectif, les cibles annuelles (objectifs intermédiaires), les actions, le budget prévu et le contrôle des résultats à l'aide d'indicateurs. Chaque année, ces objectifs sont analysés et, le cas échéant, révisés lors de la Revue de Direction. De nouveaux objectifs peuvent être introduits.

Le premier cycle a couvert la période du 1/1/2009 au 31/12/2011. Il comportait sept objectifs : les consommations d'électricité et de papier, les achats « verts », les déchets, la mobilité et les programmes « Politique des Grandes Villes » et « Fonds Gaz-Electricité ».

Le deuxième cycle s'est étendu du 1/1/2012 au 31/12/2014. Il a reconduit les objectifs précédents, à l'exception de l'objectif « déchets » à partir de 2013, mais les indicateurs, cibles et actions ont été revus et affinés.

Le troisième cycle couvre la période allant du 1/1/2015 au 31/12/2017 et comporte 7 objectifs :

Objectifs	Formulation de l'objectif
1. Electricité	Mener au minimum trois actions par an pour sensibiliser le personnel aux économies d'électricité
2. Papier	Réduire la consommation de papier de 5 % en 3 ans (base = 2014)
3. Achats durables	Renforcer la prise en compte des aspects environnementaux dans les cahiers de charges des marchés publics concernés par la circulaire du 16 mai 2014 (voir liste de contrôle – annexe 1 de la circulaire), à

	l'exception des marchés d'études (base = 2015)
4. Mobilité	1) augmenter le nombre d'utilisations des vélos de service de 20 % en 3 ans (base = 2014) ; 2) stabiliser le nombre de km effectués, dans le cadre professionnel, avec les véhicules privés du service Inspection (par ETP) (base = 2014) ; 3) stabiliser le nombre de km effectués avec les véhicules de fonction (base = 2014)
5. Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD)	Renforcer la prise en compte des aspects environnementaux dans le cahier de charges du marché (voir liste de contrôle – annexe 1 de la circulaire du 16 mai 2014) (base = 2015)
6. Mesures énergétiques	Soutenir les politiques sociales en matière de consommation d'énergies en maintenant la part des mesures préventives dans le budget du fonds Gaz/Electricité au-dessus des 22 % (base 2014 = 21,8 %)
7. Compensation carbone	Compenser les émissions carbone de nos activités (consommation d'électricité, consommation de papier, déplacements professionnels en voiture et en avion – *scope* à définir)

Les aspects environnementaux directs

Les *aspects directs* concernent les activités sur lesquelles le SPP a la maîtrise :
-la consommation d'énergie dans le bâtiment
-la consommation de papier
-les achats durables
-la production et le tri des déchets
-les déplacements du personnel
-la consommation d'eau
-la consommation d'emballages
-la consommation de matières premières
-la pollution de l'eau
-la pollution de l'air
-la pollution du sol.

Pour déterminer les *aspects directs significatifs*, c'est-à-dire les aspects à traiter en *priorité*, on a analysé les impacts environnementaux liés à l'usage du bâtiment (cuisines, sanitaires, bureaux, salles de réunion, salles techniques) et aux déplacements du personnel.
Chaque impact a fait l'objet d'une *cotation* en fonction de plusieurs critères : flux de matières, exigences légales, opinion des travailleurs, impact d'un changement de comportement sur la consommation, etc.
Une cotation élevée détermine une priorité majeure, traduite en objectif prioritaire.

Voici les *objectifs prioritaires* résultant de l'analyse environnementale des aspects directs.

1. La consommation d'électricité

Le SPP a mené des efforts importants d'économies d'énergies, par l'achat d'appareils économes en énergies et la sensibilisation du personnel à l'extinction des écrans d'ordinateurs et des quelques locaux équipés d'interrupteurs. Néanmoins, le manque de maîtrise sur l'éclairage des plateaux et des couloirs et sur le conditionnement d'air d'une part, la diminution du nombre de travailleurs pour une surface équivalente d'autre part, n'ont jamais permis d'atteindre l'objectif de réduction de la consommation par ETP.

En 2013, avec l'accord de l'auditeur de la société AIB-Vinçotte, l'objectif chiffré de réduction de la consommation a été abandonné et remplacé par un objectif d'actions de sensibilisation à mener.

Objectif du 3e cycle : mener au minimum trois actions par an pour sensibiliser le personnel aux économies d'électricité

Indicateur : nombre d'actions réalisées

Actions réalisées en 2016

En 2016, le SPP a mené trois actions de sensibilisation.
Le personnel a été sensibilisé par des affiches et des messages sur les écrans aux comportements écoresponsables (extinction des écrans d'ordinateurs, des salles de réunion et des bureaux individuels). L'objectif de trois actions a donc été atteint. La Régie des Bâtiments nous a aidés à clarifier notre consommation réelle d'électricité pour la partie privative, grâce à l'intervention d'un électricien qui a examiné les circuits et les compteurs de nos étages.

Programme d'actions 2017

Les actions 2016 sont reconduites. Deux actions viennent s'ajouter : l'adaptation des horaires d'éclairage des plateaux à la luminosité naturelle (en fonction des passages à l'heure d'été et à l'heure d'hiver) et un renforcement de la collaboration avec le service COM pour diffuser des messages originaux, colorés et positifs sur la consommation d'électricité via le topo, l'intranet et les écrans près des ascenseurs.

2. La consommation de papier

Sept appareils multifonctionnels (photocopieuses/imprimantes/fax/scanner) sont installés sur le réseau informatique.
En 2009, l'impression recto-verso est devenue la règle générale et toutes les imprimantes sont aujourd'hui en mode recto-verso par défaut.
Le SPP utilise du papier éco-labellisé, sans chlore et issu de forêts gérés de façon durable.

Le SPP calcule à la fois sa consommation interne et sa consommation externe, c'est-à-dire les impressions réalisées à l'extérieur dans le cadre de publications.

Depuis 2013, deux indicateurs renseignent sur le nombre de pages imprimées en interne et à l'extérieur, respectivement via le relevé des compteurs sur les machines et via les commandes auprès des imprimeurs ; deux autres indicateurs, sur le poids du papier consommé, en interne, en sommant les commandes et la variation des stocks et en externe, en multipliant le nombre de publications imprimées par leur poids respectif.

Objectif du 3e cycle : diminuer la consommation de papier par ETP de 5 % entre le 1/1/2015 et le 31/12/2017 (base = 2014)

Indicateurs : 1) quantité imprimée en interne (nombre de pages/ETP), 2) quantité imprimée à l'extérieur (nombre de pages/ETP), 3) quantité consommée en interne (kg/ETP), 4) quantité consommée en externe (kg/ETP)

Actions réalisées en 2016

En 2016, quatre des sept actions programmées ont été réalisées. Grâce au logiciel Equitrac, nous avons pu chiffrer la consommation de papier par service et en informer le personnel. Par le contenu de leurs missions, certains services sont naturellement plus consommateurs que

d'autres. L'objectif de l'action n'est pas de stigmatiser ces services, mais bien de voir avec *chaque* service comment il peut encore réduire sa consommation.

Le coordinateur environnemental n'a pas animé de séances de réflexion dans les services sur les comportements de consommation et le visuel « n'imprimez pas ce mail » n'est pas encore installé sur tous les ordinateurs.

Résultats 2016

La consommation (tant interne qu'externe) avait connu un pic en 2010, année de la Présidence belge de l'Union européenne et année européenne de Lutte contre la Pauvreté.

Depuis lors, la **consommation interne** est en baisse (quasi) constante grâce à la numérisation croissante des documents et à la sensibilisation du personnel.
En 2016, le nombre total de pages imprimées en interne passe pour la première fois sous la barre des 500.000 copies (461.266 copies, soit 3.586 copies/ETP).

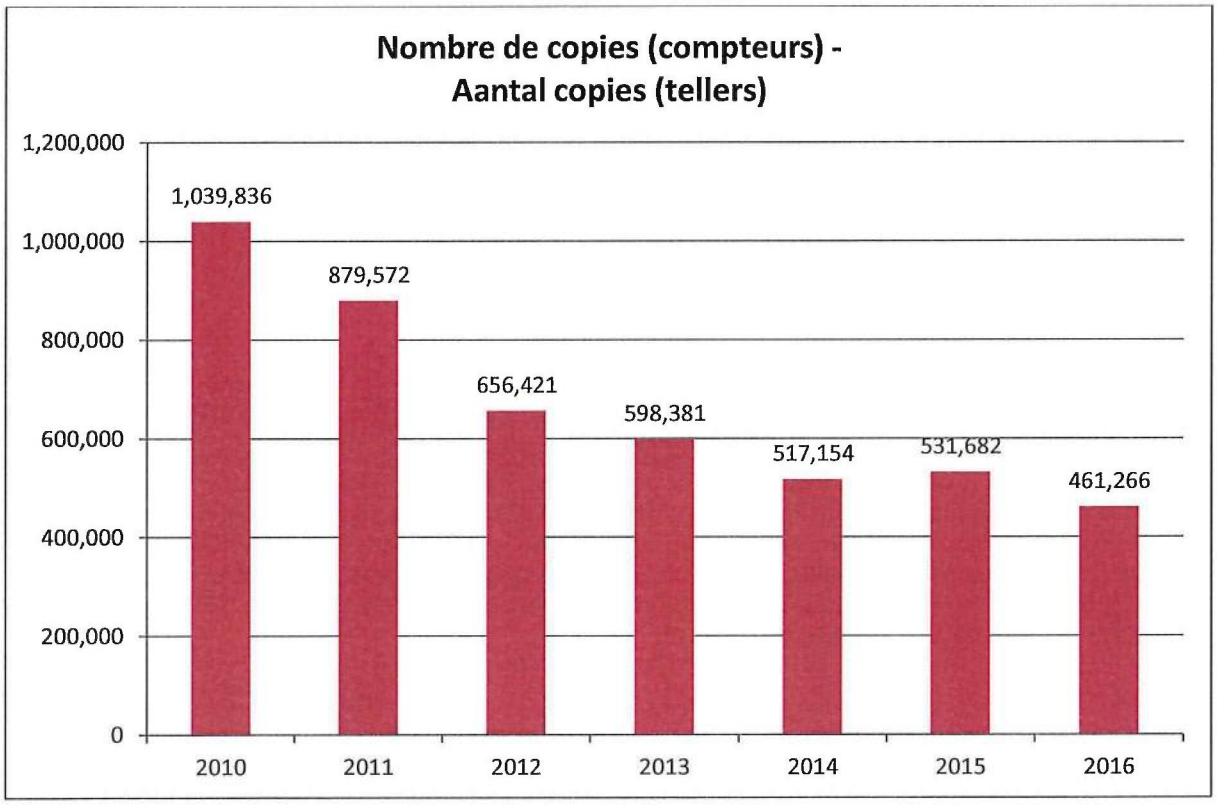

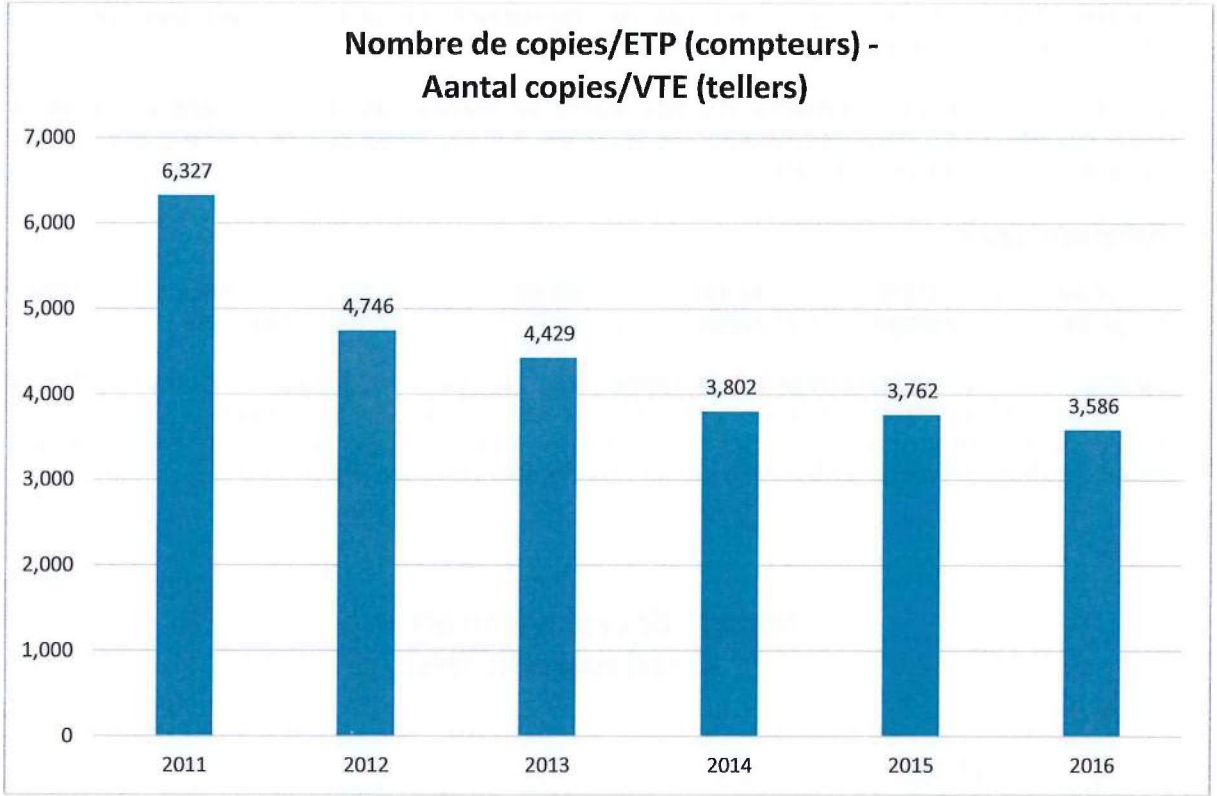

Jusqu'en 2013, la réduction de la **consommation externe** de papier (publications imprimées à l'extérieur) était encore plus nette que celle de la consommation interne. L'évolution était principalement due à une réduction du nombre de publications, du nombre d'exemplaires par publication et au lancement de revues et lettres d'information électroniques.
En 2014 et 2015, l'épuisement du stock de certaines publications grand public avait conduit à leur réimpression, ce qui avait relevé le niveau de consommation de papier.
En 2016, nous n'avons plus dû réimprimer ces guides en grande quantité. Notre consommation a donc à nouveau très nettement baissé.

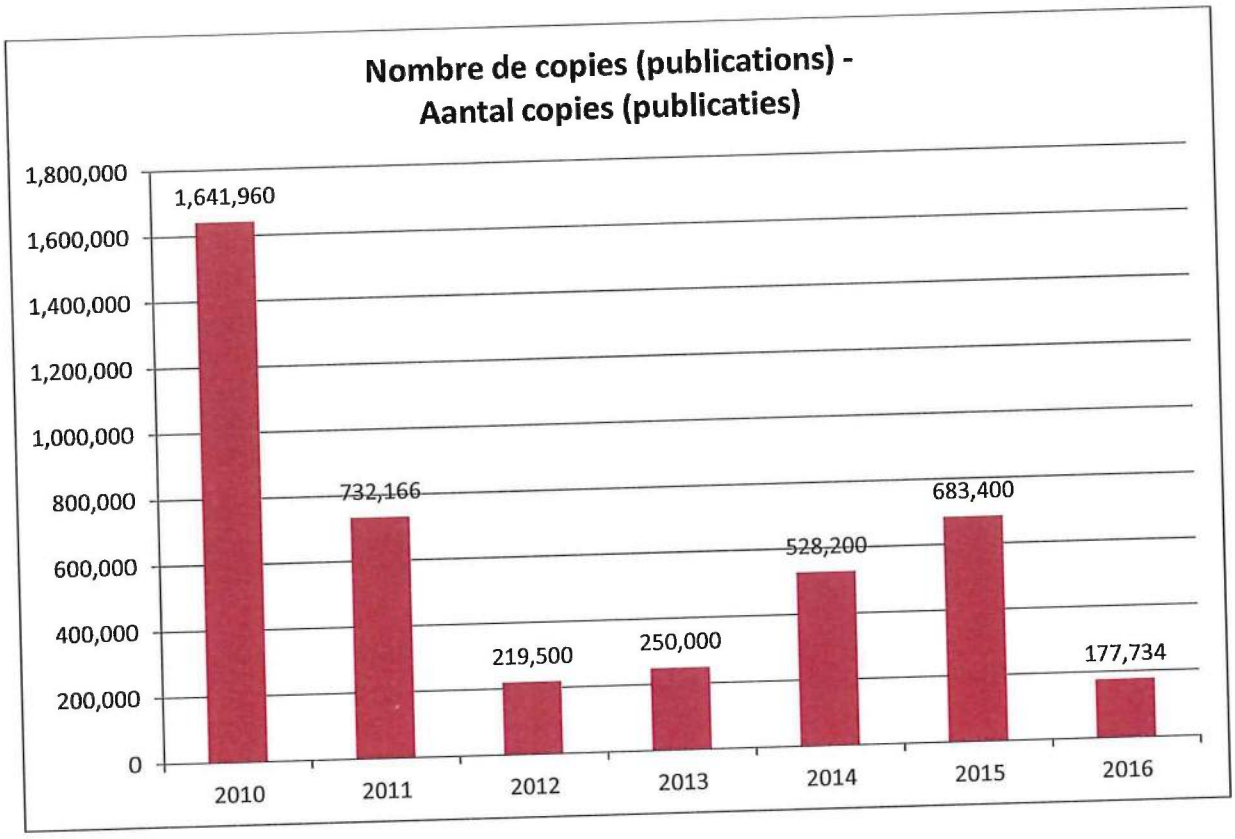
Nombre de copies (publications) -
Aantal copies (publicaties)
1,800,000
1,600,000
1,400,000
1,200,000
1,000,000
800,000
600,000
400,000
200,000
0
1,641,960
732,166
219,500
250,000
528,200
683,400
177,734
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016

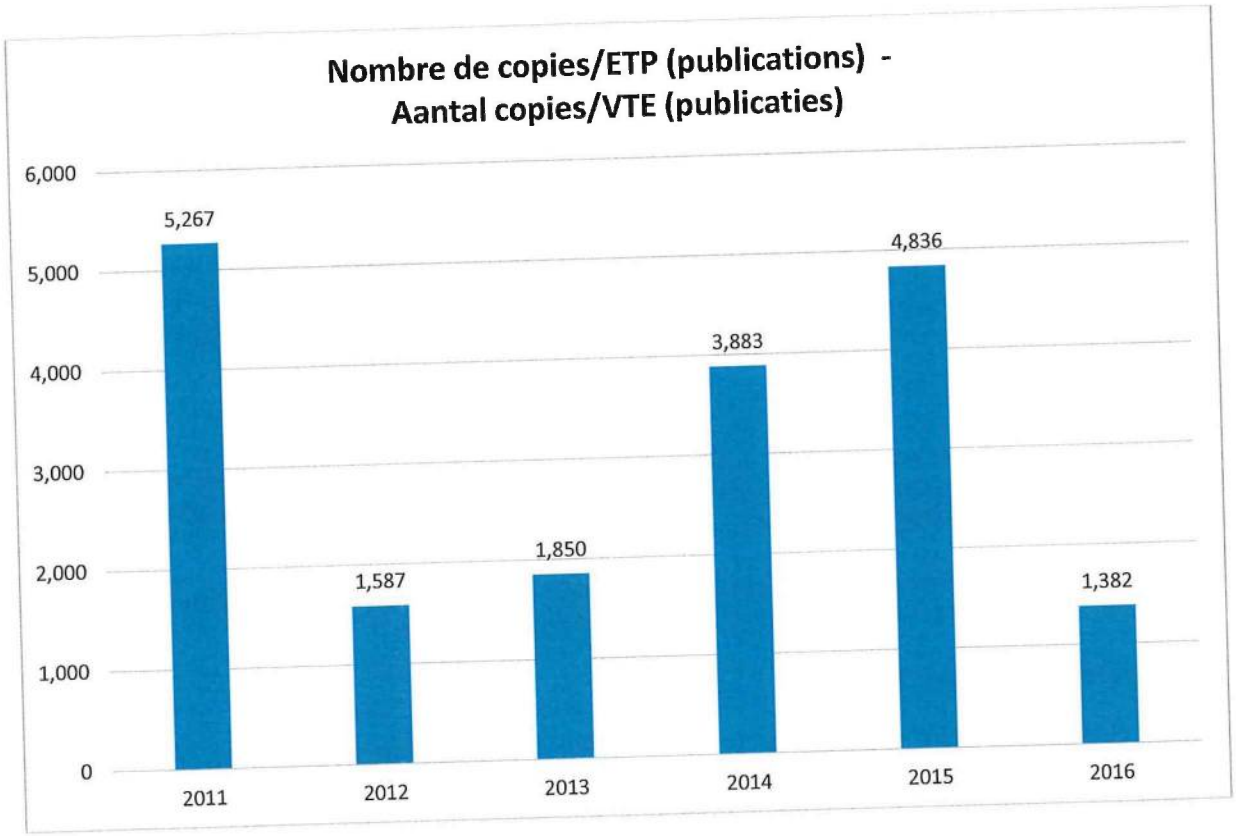
Nombre de copies/ETP (publications) -
Aantal copies/VTE (publicaties)
6,000
5,000
4,000
3,000
2,000
1,000
0
5,267
1,587
1,850
3,883
4,836
1,382
2011
2012
2013
2014
2015
2016

Programme d'actions 2017

Cinq des sept actions programmées en 2016 sont reconduites. Nous avons par ailleurs décidé de renforcer la communication sur ce thème (y compris le gaspillage de papier) et de lui donner un ton plus ludique.

3. Les achats durables

Le SPP est depuis longtemps attentif aux achats « verts ». Un achat « vert » (ou durable sur le plan environnemental) est un achat qui prend en compte la politique du fabricant et du distributeur en matière d'environnement : recyclage des produits, maîtrise environnementale des procédés de fabrication, reprise des produits en fin de vie, diminution des emballages, appareils à fonctions multiples et/ou à faible consommation d'énergie, produits naturels, etc.

Citons par exemple le papier écolabel et FSC, les frigos/congélateurs et lave-vaisselles A++, les appareils multifonctionnels (photocopieuse/imprimante/fax/scanner), les écrans plats des ordinateurs, les produits nettoyants écologiques (vaisselle, sols) ou encore les bouteilles d'eau et de jus de fruit en verre consigné.

A partir de 2015, le SPP a mis en œuvre la circulaire « Marchés publics durables » du 16 mai 2014, en rédigeant une procédure propre et en utilisant la liste de contrôle qui figure à l'annexe 1 de la circulaire. Cette liste a favorisé le choix d'un nouvel indicateur, plus simple et plus objectif.

Objectif du 3e cycle : renforcer la prise en compte des aspects environnementaux dans les cahiers de charges des marchés publics concernés par la circulaire du 16 mai 2014 (à l'exception des marchés d'études) (base = 2015)

Indicateurs : pourcentage de marchés publics (hors marchés d'études) intégrant au minimum 3 des critères environnementaux de la liste

Actions réalisées en 2016

Quatre des cinq actions programmées en 2016 ont été réalisées : la préférence donnée aux petites fournitures durables, l'information du personnel, les paniers de fruits écologiques pour le personnel et le recours à un fournisseur d'électricité verte (marché lancé par la Régie des Bâtiments).

Résultats 2016

En 2015, un marché public sur quatre (en excluant les marchés d'études) avait intégré au minimum 3 critères environnementaux de la liste. Ce chiffre de 25 % avait servi de base pour le nouveau cycle EMAS. L'objectif était de l'améliorer en 2016 et 2017.

En 2016, seul le marché des produits FEAD (voir plus loin, objectif 5) n'était pas un marché d'études. Il a intégré 6 critères environnementaux de la liste.

Programme d'actions 2017

Les actions 2017 sont les mêmes qu'en 2016. Nous informerons le personnel sur notre recours à un fournisseur d'électricité verte.

4. La mobilité

Depuis avril 2009, la localisation du SPP, à 5 min à pied de la gare du nord, est excellente pour la desserte des transports en commun (train, tram, métro).
L'enquête de mobilité réalisée fin 2014 démontre que les habitudes de déplacement du personnel pour les trajets domicile-travail ne sont pas loin de l'optimum, avec plus de 95 % d'usagers des transports en commun.
Les frais de transport en commun sont remboursés à 100% et des indemnisations pour les déplacements à vélo (0,25 €/km) sont d'application.
La sécurité des cyclistes est renforcée par la présence d'aménagements cyclables sur le boulevard. Les cyclistes peuvent ranger leur vélo dans un local fermé situé avenue Bolivar (Interparking, niveau -1).
En ce qui concerne les missions professionnelles, trois membres du comité de direction disposent d'une voiture. Par voie d'arrêté ministériel, les membres du service Inspection sont autorisés à utiliser leurs véhicules privés à des fins professionnelles et remboursés pour le nombre de kilomètres parcourus.
Trois vélos de service (dont un vélo pliable) sont mis à la disposition du personnel pour les déplacements professionnels. Ils peuvent être réservés par voie informatique.

Objectifs du 3e cycle : 1) augmenter le nombre d'utilisations des vélos de service de 20 % entre le 1/1/2015 et le 31/12/2017 (base = 2014) ; 2) stabiliser le nombre de km effectués, dans le cadre professionnel, avec les véhicules privés du service Inspection (par ETP) (base = 2014) ; 3) stabiliser le nombre de km effectués avec les véhicules de fonction (base = 2014)

Indicateurs : 1) nombre d'utilisation des vélos de service ; 2) nombre de km effectués, dans le cadre professionnel, avec les véhicules privés du service Inspection (par ETP); 3) nombre de km effectués avec les véhicules de fonction

Actions réalisées en 2016

En 2016, le train a bien été préféré à l'avion pour tous les déplacements à l'étranger de moins de 900 km et les visiteurs ont été informés sur l'accessibilité du SPP par les différents moyens de transport. Début septembre, une délégation de cyclistes de l'administration s'est rendue au Cabinet du ministre Borsus pour y présenter les résultats de notre plan EMAS 2015.

Résultats 2016

Pour 2016, le bilan des indicateurs est mitigé.

Les vélos de service ont été moins utilisés qu'en 2015 (32 fois au lieu de 42).
Si les collaborateurs du service Inspection ont encore réduit leurs déplacements professionnels en voiture (8.406 km/ETP en 2016, contre 8.864 km/ETP en 2015), le nombre de kilomètres parcourus par les véhicules de fonction a lui nettement augmenté (98.587 km en 2016, contre 81.974 km en 2015).

Programme d'actions 2017

Les actions 2016 sont reconduites en 2017, à l'exception de la visite d'une délégation de cyclistes au Cabinet du ministre. Vu le maigre succès de la dernière sortie (4 participants), il a été décidé, en concertation avec la direction, d'organiser cette sortie une fois par cycle (la prochaine fois en 2018).

Les aspects environnementaux indirects

Les *aspects indirects* sont liés aux activités qui échappent partiellement à la maîtrise du SPP, mais sur lesquelles il a une influence : les programmes d'aide subsidiés par le SPP à l'attention des publics défavorisés, les activités des fournisseurs et des sous-traitants, etc.

Pour déterminer les *aspects indirects significatifs*, c'est-à-dire les aspects à traiter en *priorité*, on a dressé l'inventaire des missions de base du SPP Intégration sociale et analysé les impacts environnementaux liés à ces missions.
Chaque impact a fait l'objet d'une *cotation* en fonction de deux critères : le degré d'autonomie du SPP et les moyens humains et budgétaires dont il dispose.
Une cotation élevée détermine une priorité majeure, traduite en objectif prioritaire.

Voici les *deux objectifs prioritaires* résultant de l'analyse environnementale des aspects indirects.

5. Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD)

Le Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD) existe depuis 2014. Il relève de la politique de cohésion et des fonds structurels (ordonnance EU n°223/2014 du Parlement Européen et Conseil du 11/03/2014). Chaque Etat membre a introduit un programme opérationnel pour la période allant du 1/1/2014 au 31/12/2020. La Belgique a choisi d'utiliser les moyens du Fonds pour l'aide alimentaire. La gestion du Fonds a été confiée au SPP Intégration sociale : rédaction du cahier de charges annuel, contrôle de la production (analyse d'échantillons en labo), contrôle de la distribution (lors de la livraison des produits aux CPAS et autres organisations), contrôle des factures, etc.

Les prescriptions techniques des produits sont le fruit d'une réflexion menée en collaboration avec des experts du SPF Santé Publique et Environnement, en application de la circulaire du 16 mai 2014. C'est pourquoi il nous a paru naturel d'intégrer le FEAD parmi les objectifs du plan EMAS à partir du nouveau cycle 2015-2017. Le résultat de l'année 2015 devant servir de base pour l'indicateur d'objectif.

Objectif du 3e cycle : renforcer la prise en compte des aspects environnementaux dans le cahier de charges du marché (voir PE 15.I.2 et liste de contrôle, annexe 1 de la circulaire du 16 mai 2014 : 9 critères environnementaux) (base = 2015)

Indicateur : nombre de critères environnementaux figurant dans le cahier de charges

Actions réalisées en 2016

Toutes les actions programmées en 2016 ont été réalisées :
-l'organisation d'une concertation régulière avec les secteurs de l'aide alimentaire pour améliorer le système
-la diminution des coûts de transport par la réduction des points de livraison
-l'amélioration de la qualité nutritionnelle des produits grâce aux conseils des experts du SPF Santé publique
-l'affichage de recettes sur les emballages des produits, afin de stimuler leur consommation (et donc de réduire le gaspillage) auprès du public-cible
-la consultation du public-cible pour mieux répondre à leurs attentes dans le choix des produits
-l'ouverture du système à de nouveaux groupes cibles
-un souci plus grand pour la lutte contre la pauvreté infantile dans la distribution des colis

-l'introduction d'au moins un produit équitable dans le cahier de charges.

Résultats 2016

Le cahier de charges du marché 2016 a intégré 6 des 9 critères environnementaux de la liste de contrôle. A titre indicatif, le marché a veillé à l'absence d'OGM dans les céréales, à la protection du fer blanc contre la corrosion dans les boîtes de conserves ou encore au respect des normes européennes d'émissions de gaz et à la réduction du nombre de points de livraison concernant le transport.

Programme d'actions 2017

Les actions 2016 seront reconduites en 2017, à l'exception des actions 6 et 7. Elles sont remplacées par l'introduction d'un produit bio dans le cahier des charges 2017 et par une action de lutte contre le gaspillage alimentaire.

6. Fonds Gaz et Electricité : politique préventive des CPAS en matière d'économies d'énergies

Le Fonds Gaz et Electricité a pour mission d'aider les CPAS à soutenir les personnes qui ont des difficultés à payer leur facture d'énergie. Il leur permet également d'accorder une prime aux personnes qui remplacent leur chauffage électrique ou chauffage au charbon par un convecteur à gaz, à la fois plus économique et plus respectueux de l'environnement.

Objectif du 3e cycle : soutenir les politiques sociales en matière de consommation d'énergies en maintenant la part des mesures préventives dans le budget du Fonds Gaz/Electricité au-dessus des 22 % (2014 = 21,8 %)

Indicateur : pourcentage du budget du Fonds Gaz/Electricité destiné à la prévention

Actions réalisées en 2016

En 2016, le SPP a lancé une étude pour optimaliser l'utilisation du fonds.
Il a également continué à informer et sensibiliser les CPAS sur les résultats atteints par rapport à l'objectif poursuivi, à l'occasion des rencontres provinciales et par des articles dans la revue Echo-News.

Résultat 2016

En 2016, la part du budget du fonds Gaz/Electricité destinée à la prévention a légèrement augmenté, pour atteindre les 25 %.

Programme d'actions 2017

Sur la base de l'étude lancée en 2016, le SPP formulera des recommandations aux autorités politiques.

La compensation carbone

7. Compensation carbone

La compensation carbone (ou compensation des émissions de CO2) consiste à payer un montant donné pour financer des projets permettant d'économiser une quantité de CO2 équivalente au CO2 émis.

Nous avons choisi de compenser les émissions liées à nos déplacements professionnels, et plus précisément les déplacements effectués en voiture de fonction et en avion.
Le calcul de ces émissions a été réalisé au moyen du logiciel disponible sur le site www.co2logic.be .

Dans son rapport du 13/06/2015 (p. 6), l'auditeur nous avait conseillé une compensation informelle, moins coûteuse, sous la forme d'un don à une association active dans le développement durable. Comme en 2016, notre choix s'est porté sur l'asbl COREN (Coordination Environnement), active dans l'éducation à l'environnement auprès des écoles et associations de jeunes, mais aussi des entreprises privées, administrations publiques et associations.

Résultats 2016

Pour l'année 2016, les émissions carbone de nos déplacements se chiffrent à 26,20 tonnes CO2 (voitures de fonction = 23,50 T / avions = 2,70 T), soit un coût de compensation de 380,42 €.

Le montant qui sera versé en 2017 à l'asbl COREN servira à financer l'impression de nouveaux exemplaires de la brochure *« L'Agenda 21 scolaire en 21 questions un outil de développement durable »*, un recueil de témoignages sur les pratiques d'éducation à l'environnement dans les écoles.

Programme d'actions 2017

Les actions prévues en 2017 sont les mêmes qu'en 2016.

Autres indicateurs de base

Les indicateurs de base non repris dans nos objectifs directs concernent l'électricité, l'eau, la biodiversité et les déchets.

La consommation d'électricité a crû jusqu'en 2013, avant de diminuer. Cette baisse est à imputer à l'extension du travail à domicile et, à partir de 2016, à la réduction de la période d'éclairage de nos plateaux.

	2012	2013	2014	2015	2016
Consommation totale (kwh)	97.569	99.118	89.182	82.986	75.937
Consommation/ETP (kwh/ETP)	705,49	733,66	655,75	587,30	590,49

La consommation d'eau s'était réduite en 2014 et en 2015, mais elle a nettement augmenté en 2016, principalement au 25e étage à partir du 2e trimestre, à la suite d'une fuite dans les toilettes. Le problème a été résolu en fin d'année et la consommation est depuis lors revenue à la normale.

	2012	2013	2014	2015	2016
Consommation totale (m3)	188	211	208	168	283
Consommation/ETP (m3/ETP)	1,36	1,56	1,53	1,19	2,20

En ce qui concerne la biodiversité, l'utilisation des terres en m2 de surface bâtie équivaut à 1.556 m2, soit 100% de la superficie attribuée au SPP. La Régie des Bâtiments ne loue aucun espace vert au pied de la tour WTC II.

Quant aux déchets, nous les pesons depuis 2012.

	2012	2013	2014	2015	2016
PMC/ETP (sacs bleus)	2,025 kg	2,357 kg	2,213 kg	2,105 kg	1,279 kg
Résiduels/ETP (sacs noirs)	57,375 kg	36,689 kg	30,098 kg	30,823 kg	23,080kg
Papier/ETP	75,085 kg	90,555 kg	103,206 kg	n.d.	58,468kg

Globalement, on remarque une diminution du poids des déchets PMC (papier, métal, Tetrapack), et du poids des déchets résiduels et une évolution plus variable du poids des déchets papier.
La baisse des chiffres pour les déchets PMC et résiduels tient à des problèmes de comptage survenus au second semestre. La mesure est donc peu fiable. Quant à la production de déchets papier, elle est liée au déstockage d'anciennes impressions devenues obsolètes, déstockage qui pourrait s'accentuer à l'approche de notre déménagement prévu pour fin 2018-début 2019.

En 2016, l'administration des Domaines n'a pas emmené de matériel informatique déclassé.

Exigences légales applicables en matière d'environnement

Le SPP Intégration sociale est soumis à la législation de la Région bruxelloise et de l'Etat fédéral.

Un groupe de travail « veille réglementaire » a été mis sur pied par le SPP Développement durable (aujourd'hui, Institut fédéral pour le Développement durable - IFDD). Ses réflexions ont débouché sur l'organisation d'une veille assurée par l'IFDD pour l'ensemble des institutions fédérales. Pour ce faire, l'IFDD consulte régulièrement les sites www.brucodex.be et www.bruxellesenvironnement.be et informe les services juridiques des différents SPF et SPP des mises à jour.

Les mises à jour sont envoyées à notre service juridique, qui recense les mesures concernant notre SPP et les communique aux personnes responsables. Des réunions entre la collaboratrice du service juridique, le coordinateur environnemental et ces personnes débouchent sur la mise en place ou l'adaptation de procédures de suivi pour rester en conformité avec les exigences légales.

Prochaine mise à jour de la Déclaration Environnementale prévue en mai 2018.

DÉCLARATION DU VÉRIFICATEUR ENVIRONNEMENTAL RELATIVE AUX ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION ET DE VALIDATION

Vinçotte S.A., vérificateur environnemental EMAS portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 72, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 95, 96, 99 (NACE-code) déclare avoir vérifié si l'organisation dans son ensemble figurant dans la déclaration environnementale mise à jour 2017 de l'organisation SPP - Intégration sociale portant le numéro d'agrément BE-BXL-000024, respecte(nt) l'intégralité des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

En signant la présente déclaration, je certifie:

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009,
- que les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées,
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale mise à jour 2017 de l'organisation donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités de l'organisation exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) no 1221/2009, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Fait à Bruxelles, le / 26/06/2017

Signature

Bart Janssens

Président de la Commission de Certification.